



Compte rendu du CA du 9 novembre 2022

Présents : Gilbert Birraux, Liliane Buisson, Annick Cellier, Marie Jo Desmaris, Yves Ducongé, Denise Gautron, Maryse Lozano, Pascal Malessard, Thierry Mangematin, Gérard Perrin, Michel Sala, Jocelyne Servignat, Bernard Tournier

Excusées : Martine Auger, Christiane Juston

ORDRE DU JOUR

1 – ACCUEIL DE Pascal MALESSARD :

Gérard PERRIN, Président de la RSCB souhaite la bienvenue à Pascal MALESSARD nouveau élu au sein de l'association.

Ce dernier se présente, il est adhérent au club depuis 2021, il est animateur de cyclo-tourisme avec François GROBOIS et il participe à la randonnée.

Un tour de table de présentation est fait.

2 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 12 ET 14 OCTOBRE 2022 :

Ces 2 comptes rendus sont approuvés.

3 – RETOUR SUR LE COMITE DIRECTEUR DU CODERS :

Cette réunion s'est tenue le 26 octobre dernier. Elle s'est déroulée en présence de nombreux participants, dont Liliane BUISSON, Thierry MANGEMATIN, membres et Gérard PERRIN membre coopté en tant que nouveau président de la RSCB.

De nombreux points ont été évoqués lors de cette réunion dont les principaux sont les suivants :

- Cooptation de Véronique BEAUDOUX et Gérard PERRIN au Comité Directeur du CODERS 01. Ces cooptations seront confirmées lors de la prochaine AG du CODERS 01.

- Rappel de la prise en charge des frais de la SACEM uniquement pour les activités danse et gymnastique.

- le comité directeur a reconduit le remboursement des frais de déplacement des stagiaires pour 2022/2023.

Rappel de la procédure:

- * avance des frais par les stagiaires
- * remboursement de ces frais par la RSCB
- * la RSCB se fait rembourser par le CODERS.

- Point sur les formations faisant apparaître une nette reprise suite aux années « COVID »

- L'organisation de la journée de la danse est également évoquée. Le club d'Ambérieu doit organiser cette journée. Il a décidé d'utiliser l'Espace 1 500 dont la location est plus onéreuse (750 €) que le montant prévu par le CODERS (350 €). Une prochaine réunion entre animatrices permettra de faire avancer ce dossier.

- L'Assemblée Générale du CODERS aura lieu le 24 novembre 2022, il est rappelé que seuls les Présidents de club peuvent voter à cette AG.

4 – ATTESTATION D'HONORABILITE :

Tous les dirigeants et les animateurs bénévoles ont obligation de se soumettre à un contrôle d'honorabilité effectué par le ministère des sports.

Un formulaire papier doit être rempli par ces personnes actant leur accord pour ce contrôle et transmis au président du club. Sur cette base, le club rentre les données dans le logiciel Télémat qui gère les licences.

La Fédération de la Retraite Sportive transmet ensuite ce fichier au Ministère des sports via une plate forme sécurisée. Les données ainsi obtenues sont croisées avec les données de la justice.

Les membres du CA seraient d'accord pour remplir cette attestation si les informations données étaient mieux préservées car le logiciel télémat est insuffisamment protégé (code à 6 chiffres) et les données personnelles incluant le lieu de naissance peuvent vite être utilisées à des fins malhonnêtes. Gérard PERRIN va faire un courrier à la Fédération qui n'a pas répondu à notre demande de janvier 2021.

Dossier en attente de réponse.

5 – PROPOSITIONS DE LA COMMISSION « 25 ANS de la RSCB » :

La commission constituée par Annick CELLIER, Dominique DESMARIS, Marie-Jo DESMARIS, Yves DUCONGE, Pascal MALESSARD, Thierry MANGEMATIN et Jocelyne SERVIGNAT s'est réunie le 25 octobre.

Une date a été choisie le **15 juin 2023**. Cette journée remplace la « journée CHATARD ». Une salle a été réservée, la salle Espace du Lac vers la base de Bouvent, elle peut contenir environ 200 personnes. Cette salle serait idéale, sur le site et à proximité, il y a possibilité de faire de la randonnée, de la marche nordique, du tir à l'arc, jouer à la pétanque, danser...

Les participants seront les adhérents actuels avec leurs conjoints et les présidents, trésoriers, secrétaires ayant été en fonction depuis la création de la RSCB.

Le prix pourrait être de l'ordre de 30€ par personne, sachant que le club pourra prendre une partie des dépenses à sa charge. Un plan de financement est à établir.

Une demande de subvention va être sollicitée auprès de la Ville de Bourg, Gérard PERRIN et Liliane BUISSON sont chargés de monter le dossier.

Une demande de subvention va également être demandée auprès du CODERS, des conseils départemental et régional

Déroulement de la journée :

- le matin :

installation de la salle, un groupe sera désigné.

une randonnée en forêt de Seillon ou le tour de Bouvent avec le Bois Henriot pourrait être programmée. Si on garde l'idée du tour de Bouvent, il faudra demander pour ce jour la gratuité de Bouvent. A voir.

Yves DUCONGE propose de faire une petite animation autour de la randonnée, sac à dos, casquette, chapeau les mieux décorés.

Une sortie en vélo

des séances de tir à l'arc

de la marche nordique en forêt de Seillon

un tournoi de pétanque.

L'apéritif pourrait être servi sous le préau de la salle. Seraient invités un élu de la Ville de Bourg en Bresse ainsi que le Président du CODERS et les représentants des autres financeurs éventuels.

Pour le repas Marie-Jo DESMARIS et Jocelyne SERVIGNAT sont chargées de faire faire des devis.

Pendant le repas et tout au long de la journée des animations pourraient avoir lieu, Yves DUCONGE nous propose Sandrine BRUN (coiffeuse à Jasseron) qui est humoriste, sa prestation pour une heure s'élèverait à 600 €, le groupe de chanteurs « Dimanche à 15 heures » pour une heure également la prestation ferait 400 €, un magicien également a été proposé.

Plusieurs membres du CA ont demandé s'il était possible de visiter la salle Espace du Lac, Marie Jo DESMARIS est chargée de prendre contact avec la mairie de Bourg pour savoir si cela est possible.

Yves DUCONGE est passé au siège de la FFRS à Sassenage pour récupérer des lots.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

BOITE AUX LETTRES :

Thierry MANGEMATIN en tant que nouveau trésorier se chargera de passer régulièrement pour récupérer le contenu de la boîte aux lettres à la MCC.

RANDONNE A SIMANDRE :

Les inscriptions sont nombreuses et dépassent le chiffre de réservations prévues. Des solutions seront recherchées pour permettre de donner satisfaction à tous les inscrits, notamment au niveau du repas dont le restaurateur a limité le nombre à 45 personnes.

La séance est levée à 17 heures

Fait à Bourg en Bresse le 14 novembre 2022

le Président

la Secrétaire

Gérard PERRIN

Annick CELLIER